Privatisation et participation

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1073

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
27 février 1992 – nº 1073
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Privatisation et participation

Après avoir fait illusoire merveille pendant les campagnes pour les élections nationales de 1979 et 1983, le slogan «moins d'Etat» a perdu de son pouvoir de séduction et de mobilisation, même chez les radicaux qui avaient pourtant su l'exploiter sans vergogne.

Désormais, le maître mot s'appelle déréglementation comme au beau temps des Reaganomics et de Mme Thatcher. Ce terme générique désigne tout à la fois et selon les pays et circonstances l'abolition de certains textes législatifs, la simplification de procédures administratives ou la pure et simple privatisation d'activités confiées de plus ou moins longue date au secteur public.

En Suisse comme ailleurs, les penseurs du facile cèdent à l'engouement général et font dans la surenchère libérale, réclamant l'appauvrissement de l'Etat, apparemment sans la moindre réflexion sur les conséquences sociales de toute diminution des prestations des collectivités. Une pensée aussi réductrice ne mérite pas qu'on s'y arrête.

En revanche, quand le Conseil fédéral lui-même veut déréglementer en dénonçant le corporatisme des cartels (DP nº 1072) ou en desserrant un peu le réseau législatif dans lequel s'enferme l'agriculture, ou encore quand les grandes régies envisagent leur propre amaigrissement, il convient de prendre la chose plus au sérieux, et d'aborder la question avec sérénité.

Soit le cas des CFF. Notre compagnie ferroviaire nationale, chargée d'une mission génératrice de déficits et secrètement jalouse des (anciens) riches PTT, nous apparaît traditionnellement comme l'ultime et vaillante ligne de défense du secteur public, tenue par «des partenaires sociaux conscients de leurs responsabilités, constructifs, qui visent le bien collectif à long terme» (Michel Béguelin, dans *Le Nouveau Quotidien* et *Le Cheminot*).

Or voilà que cette entreprise, troisième plus grand employeur de Suisse (après les PTT et la Migros), se trouve à son tour, et consentante, mêlée au débat de la privatisation. Son directeur général — socialiste — Benedikt Weibel souhaite «l'objectivation de la discussion» menée en dehors de tout a priori idéologique, à la lumière de certains critères précis. Par exemple, il s'agit d'instaurer une véritable concurrence par la privatisation, et non de remplacer un service étatique par un monopole privé. Du coup, on voit mal quelles sociétés commerciales pourraient s'intéresser à la reprise d'activités aussi peu rentables que le ferroutage, le transport régional ou le service cargo domicile. En revanche, on imagine assez bien les CFF se déchargeant, par voie contractuelle ou de concession, de certaines tâches que d'autres seraient mieux à même d'accomplir, en raison de leur spécialisation ou de leur implantation.

Abordée avec franchise et intelligence, une question aussi émotionnelle que celle de la déréglementation en général ou de la privatisation en particulier perd tout naturellement de son caractère hérétique et peut devenir une prometteuse matière à réflexion. C'est ainsi que sans se soumettre au fallacieux impératif de la compétitivité, on peut toujours améliorer les méthodes de gestion, simplifier les procédures et rendre les activités plus efficaces, ce dont bénéficient directement les collaborateurs et les clients de l'administration ou de l'entreprise concernée, et indirectement toute la collectivité.

Au lieu de se dérober, comme elle pourrait avoir la tentation de le faire, la gauche politique et syndicale a tout intérêt à se lancer dans ce débat. Bien conduit, il peut déboucher sur l'institution d'une participation plus active des travailleurs: nombre d'entreprises ont connu à la fois un changement de leur forme ou statut juridique et une reprise au moins partielle par le personnel. Il est vrai que la gestion, même exactement paritaire comme dans les caisses de pensions, ne semble pas passionner les salariés, que les patrons disent plus intéressés à une participation aux bénéfices que par un partage des responsabilités. N'empêche qu'il ne faut laisser passer aucune chance de négocier le nouveau contrat social grâce auquel le pouvoir démocratique ne s'arrête plus à la porte de l'entreprise.

YJ